

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 20 janvier 2020, au 65, route 338, aux Coteaux, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Étaient présents : mesdames Jocelyne Bishop Ménard et Myriam Sauvé, conseillères, messieurs François Deschamps, Michel Joly, Dominic Léger, et Sylvain Brazeau, conseillers et siégeant sous la présidence de madame Denise Godin-Dostie, mairesse.

**Introduction**

Madame Denise Godin-Dostie a ouvert l'assemblée à 19 h 30 en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

Rapport des rencontres de la mairesse

Madame Denise Godin-Dostie fait rapport des rencontres auxquelles elle a participé au cours du mois passé.

**Approbation des procès-verbaux**

**20-01-7327** Séance ordinaire du 16 décembre 2019

**IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,  
APPUYÉ PAR : Dominic Léger,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2019, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier et directeur général.

.... ADOPTÉE ....

**Rapport des comités**

**Finances et administration**

**20-01-7328** Amélioration du réseau municipal – Approbation des dépenses des travaux

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Joly,  
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que le conseil de la Municipalité des Coteaux approuve les dépenses d'un montant de 68 479.51 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec.

.... ADOPTÉE ....

**20-01-7329** Vente pour taxes impayées – Nomination d'un représentant

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Brazeau,  
APPUYÉ PAR ; Jocelyne Bishop Ménard,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De nommer M. Claude Madore, secrétaire-trésorier et directeur général, à titre de représentant de la Municipalité des Coteaux lors de la vente pour taxes pour les dossiers présentés à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

....ADOPTÉE....

**Service incendie et sécurité publique**

Aucun sujet à discuter

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

**Transport & Travaux publics**

Aucun sujet à discuter

**Aqueduc et égout**

**20-01-7330** Refolement secteur de la Gazonnière – Offre de services professionnels pour corriger la situation

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité des Coteaux souhaite obtenir les services professionnels pour l'évaluation des différents travaux correctifs possible incluant une estimation budgétaire des coûts afin de corriger le problème de refolement du secteur de la Gazonnière;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de la firme Shellex infrastructures, datée du 15 janvier 2020;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Joly,  
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'accepter les termes de l'offre de services de la firme Shellex infrastructures (N/D 2019-122) au montant de 3 800.00 \$ (plus taxes) conformément à l'offre de services datée du 15 janvier 2020.

.... **ADOPTÉE** ....

**20-01-7331** Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité des Coteaux a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité des Coteaux désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Joly,  
APPUYÉ PAR : Myriam Sauvé,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

**QUE** M. Claude Madore, secrétaire-trésorier et directeur général, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la Municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

.... **ADOPTÉE** ....

**Loisirs, sport et culture – Bibliothèque**

**20-01-7332** Fête nationale du Québec – Demande au programme d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête nationale du Québec

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,  
APPUYÉ PAR : Dominic Léger,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que Mme Lucie Hamel soit autorisée au nom de la Municipalité des Coteaux à formuler une demande au Programme d'Assistance Financière pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2020.

....**ADOPTÉE**....

**20-01-7333** Fête nationale du Québec – Demande d'un permis de boisson

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,  
APPUYÉ PAR : Sylvain Brazeau,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que Mme Lucie Hamel soit autorisée à faire les démarches nécessaires auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux afin d'obtenir un permis de réunion au nom de la Municipalité des Coteaux, pour la tenue de la Fête nationale le 23 juin 2020 au parc Wilson situé au 200, rue Principale, Les Coteaux.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Cet événement aura lieu sous le chapiteau qui sera situé en face du parc Wilson au 200, rue Principale, Les Coteaux. L'endroit pour lequel le permis est demandé rencontre les exigences en matière de sécurité et la Municipalité autorise la vente de boisson alcoolisée.

... ADOPTÉE ...

**Terrains, bâtisses et équipements**

Aucun sujet à discuter

**Étude de projets et relations publiques**

**20-01-7334** St-Lawrence Cruise Lines Inc. – Tarif d'amarrage saison 2020

Les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre datée du 13 décembre 2019 de la compagnie St-Lawrence Cruise Lines inc concernant le nombre et les dates de visites du bateau de croisière Canadian Empress.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Myriam Sauvé,  
APPUYÉ PAR : Michel Joly,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'établir le tarif pour espace d'amarrage à 227,60 \$ pour chacune des 11 visites prévues, pour un total de 2 503.60 \$ plus taxes pour la saison 2020.

... ADOPTÉE ...

**20-01-7335** Paroisse Saint-François-sur-le-Lac – Contribution pour le déneigement et pour l'utilisation du stationnement

Les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre datée du 9 décembre 2019 de M. Yves Guilbeault, président d'assemblée de la Fabrique de la Paroisse St-François-sur-le-Lac concernant une demande de fonds pour le déneigement et le loyer du stationnement.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,  
APPUYÉ PAR : Sylvain Brazeau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'accorder un montant total de 1 350 \$ à la Paroisse St-François-sur-le-Lac pour la saison 2019-2020 dont 800 \$ pour l'utilisation du stationnement de l'église Ste-Marie-du-Rosaire et 550 \$ pour le déneigement du stationnement de l'église Ste-Marie-du-Rosaire.

....ADOPTÉE....

**Ressources humaines**

**20-01-7336** Emploi été Canada – Demande de financement

Les membres du conseil ont pris connaissance des conditions du programme d'emploi été pour étudiants « Emplois d'été Canada » pour l'année 2020.

**IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,  
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la Municipalité des Coteaux accepte la responsabilité du projet « Emplois d'été Canada » pour l'année 2020 et que M. Claude Madore, secrétaire-trésorier et directeur général, soit autorisé au nom de la Municipalité des Coteaux à signer tous les documents officiels concernant ledit projet et ce, avec le gouvernement du Canada.

Que la Municipalité des Coteaux s'engage par son représentant, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné et mis de l'avant.

Que la Municipalité des Coteaux engage six (6) employés étudiants pour une période de huit (8) semaines, dans l'éventualité où le projet serait subventionné et mis de l'avant.

....ADOPTÉE....

**20-01-7337** Confirmation de stage en loisir – Université de Trois-Rivières

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité des Coteaux a communiqué avec des représentants de l'Université du Québec à Trois-Rivières concernant la possibilité d'avoir un étudiant stagiaire au baccalauréat en loisir, culture et tourisme;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Dany Fecteau, étudiant, a été rencontré en entrevue relativement à ce stage;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Lucie Hamel a recommandé l'engagement de ce stagiaire suite à l'entrevue et aux discussions avec M. Fecteau

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,  
APPUYÉ PAR : Dominic Léger,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De confirmer l'engagement de M. Dany Fecteau à titre de stagiaire au service des loisirs de la Municipalité des Coteaux. La période du stage a été fixée du 13 janvier au 23 août 2020 à 35 heures par semaine. L'allocation pour ce stage s'élève à 9 500\$ (à raison de 296.88\$/semaine)

....ADOPTÉE....

**Urbanisme**

**20-01-7338** Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 19 dans le but d'agrandir les zones C-1-101 et H-1-101-1 – Présentation du projet de règlement

**1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 19 DANS LE BUT D'AGRANDIR LES ZONES C-1 101-5 ET H-1 101-1.**

**ATTENDU QUE** le territoire de la Municipalité des Coteaux est régi par le *Règlement de zonage numéro 19* en vigueur depuis le 24 mai 1995;

**ATTENDU QUE** la Municipalité des Coteaux est régie par le *Code municipal* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)* et que le *Règlement de zonage numéro 130* ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité des Coteaux juge approprié de modifier le *Règlement de zonage numéro 19* dans le but de modifier ces deux zones.

**ATTENDU QU'** un avis de motion pour la présentation du règlement a été donné le 20 janvier 2020.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Myriam Sauvé,  
APPUYÉ PAR : Michel Joly,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'adopter le projet de règlement suivant :

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT PROJET DE RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIVIT :

**ARTICLE 1 :** Le plan de zonage, de l'annexe 2 du *Règlement numéro 19* est, par le présent règlement, modifié par l'agrandissement de la zone C-101-5 incluant les lots 1 688 625, 1 688 626, 5 603 794, 5 603 795 et 5 603796 à même la zone H-1 101-3 et également agrandir la zone H-1 101-1 incluant les lots 1 686 531, 1 688 628, 4 914 577 et 5 628 947 à même la zone H-1 101-3, le tout tel qu'il est illustré et insérés à l'annexe A du présent règlement.

**ARTICLE 2 :** La grille des usages et normes, de l'annexe 1, du *Règlement numéro 19* sont, par le présent règlement, modifiées par le retrait du point à la ligne Agricole et du (1) à la ligne Usage spécifiquement permis pour les colonnes H-1 101-3 et H-1 101-4, le retrait de la colonne C-1 101-5 l'usage bi et tri familiale avec structure de bâtiment jumelé, à la colonne C-1 101-5 le retrait de l'usage mixte pour usage bi et tri familial, le retrait des deux colonnes C-1 101-5 autorisant l'usage multifamilial avec structure de bâtiment isolé et jumelé et le retrait de la colonne C-1 101-5 autorisant l'usage commerce de village avec structure de bâtiment jumelé, le tout tel qu'il est illustré et inséré à l'annexe B du présent règlement.

**ARTICLE 3 :** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Denise Godin-Dostie,  
Mairesse

---

Claude Madore,  
Secrétaire-trésorier et  
Directeur général

.... ADOPTÉE ....

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 19 dans le but d'agrandir les zones C-1-101 et H-1-101-1 – Avis de motion

Monsieur Michel Joly donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 19 dans le but d'agrandir les zones C-1-101 et H-1-101-1.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

**20-01-7339** Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 19 dans le but d'agrandir les zones C-1-101 et H-1-101-1 – Assemblée publique de consultation

**IL EST PROPOSÉ PAR : Dominic Léger,  
APPUYÉ PAR :Sylvain Brazeau,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que l'assemblée publique de consultation soit tenue le jeudi 13 février 2020 à compter de 19h00 à l'hôtel de ville situé au 65, route 338, Les Coteaux, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

.... ADOPTÉE ....

**Rapport des sous-comités**

Régie d'assainissement des Coteaux – Procès-verbal du 8 janvier 2020

Madame Jocelyne Bishop Ménard fait rapport des décisions prises lors de la rencontre du 8 janvier 2020.

**Correspondance**

DATE	EXPÉDITEUR	SUJET
31-12-2019	Taxibus Valleyfield	Statistiques d'utilisation
09-01-2020	Centre sportif Soulanges	Suivi des rencontres des maires
06-01-2020	Service de sécurité incendie Coteau-du-Lac	Avis de non-conformité – 113, rue Principale – Locataire
06-01-2020	Service de sécurité incendie Coteau-du-Lac	Avis de non-conformité – 113, rue Principale – Propriétaire
09-01-2020	Centre d'archives Vaudreuil- Soulanges	Renouvellement de l'agrément 2020-2022

**Rapport financier**

**20-01-7340** Liste de chèques au 20 janvier 2020

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Joly,  
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que les chèques portant les numéros 21714 à 21802 soient approuvés, pour un montant de 438 184.22 \$, les salaires pour les périodes 26 et 1 au montant de 76 267.64 \$ ainsi que les paiements électroniques au montant de 62 452.43 \$ pour un total de 576 904.29 \$ conformément à la liste présentée aux membres du conseil.

.... ADOPTÉE ....

**Points discutés aux réunions préparatoires**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport des sujets qui ont été abordés lors de la réunion de travail qui a été tenue le 13 janvier 2020.

**Période de questions**

La période de questions débute à 19h45.

Certaines personnes de l'assistance formulent des questions et des demandes relatives aux sujets suivants :

- Refoulement d'égout – Secteur de la Gazonnière

N'ayant plus aucune intervention, la période de questions prend fin à 19h47.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

**Affaires nouvelles**

Aucune affaire nouvelle

**20-01-7341** Levée de la séance régulière du 20 janvier 2020

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus d'autre sujet à discuter,

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Brazeau,  
APPUYÉ PAR : Michel Joly,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la séance ordinaire du 20 janvier 2020 soit levée à 19h48.

**... ADOPTÉE ...**

---

Denise Godin-Dostie,  
Mairesse

---

Claude Madore  
Secrétaire-trésorier et directeur général